

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **29 mars 2017 à 19 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Jean-Pierre Vallée	préfet
Yves Grondin	maire suppléant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Claude McClure	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
François Bernard	maire de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

EST ABSENT MADAME OU MONSIEUR :

Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Jocelyn Chamberland	représentant de Saint-Guillaume

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Aménagement

A) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement no 4807-1

Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type garage privé isolé

A.1.2) Règlement no 4820

Apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement de zonage

A.1.3) Règlement 4821

Apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement de zonage

A.1.4) Règlement 4826-1

Créer l'usage 5252.2 - Vente au détail d'outils et d'équipements

A.2) Wickham

A.2.1) Règlement no 2017-02-838

Créer la zone A-59.1 et y permettre des usages d'entreposage dans un bâtiment agricole désaffecté.

B) Nomination d'un inspecteur régional adjoint

4. Sécurité publique

A) Rapport annuel AN4 au MSP / Adoption

5. Développements économique, social et culturel

A) Pacte rural 2014-2019 reddition de compte / Adoption

B) Table des préfets / Priorités de la MRC de Drummond / Adoption

6. Divers

A) Société canadienne du cancer «Avril mois de la jonquille»

7. Période de questions**8. Levée de la séance****1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**MRC11647/03/17**

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que les membres du conseil adoptent l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ**3. AMÉNAGEMENT****A) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME****A.1) Drummondville**

A.1.1) Règlement no 4807-1

mrc11648/03/17

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4807-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, pour la zone rurale R-9213, la construction d'un bâtiment accessoire de type « garage privé isolé » sur un terrain vacant;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4807-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4807-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

A.1.2) Règlement no 4820-1

mrc11649/03/17

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4820-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement de zonage en lien avec les grilles des usages et normes et le texte;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Benoît Bourque

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4820-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4820-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

A.1.3) Règlement 4821

mrc11650/03/17

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4821 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement de zonage en lien avec les grilles des usages et normes et le texte;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4821 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4821 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

A.1.4) Règlement no 4826-1

mrc11651/03/17

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4826-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet de créer l'usage « 5252.2 – Vente au détail d'outils et d'équipements » de manière à autoriser l'usage ainsi créé dans l'ensemble des zones où les usages faisant partie de la classe C-5 (commerce artériel lourd) sont autorisés sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4826-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4826-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

A.2) Wickham

A.2.1) Règlement no 2017-02-838

mrc11652/03/17

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement no 2017-02- 838 amendant son règlement de zonage no 2006-09-621;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet de créer la zone A-59.1 et y permettre des usages d'entreposage dans un bâtiment agricole désaffecté. L'entreposage est autorisé comme un usage secondaire à l'usage résidentiel et est permis uniquement à l'intérieur d'un bâtiment;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par François Bernard

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2017-02-838 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2017-02-838 à la municipalité de Wickham.

ADOPTÉ

B) NOMINATION D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT

MRC11653/03/17

ATTENDU QUE les municipalités suivantes ont signé un protocole d'entente avec la MRC de Drummond concernant les services d'inspection sur leur territoire : Durham-Sud, Lefebvre, St-Bonaventure, Ste-Brigitte-des-Saults, St-Edmond-de-Grantham et St-Pie-de-Guire;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont procédé à l'embauche de Monsieur Éric Salois;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de contrôle intérimaire MRC-134 tel qu'amendé, le conseil de la MRC de Drummond peut désigner un inspecteur régional adjoint chargé de travailler en collaboration avec l'inspecteur régional et de veiller à l'application dudit règlement dans chaque municipalité de la MRC;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

De nommer Monsieur Éric Salois comme inspecteur en bâtiment et environnement à la MRC de Drummond, plus particulièrement pour les municipalités de Durham-Sud, Lefebvre, St-Bonaventure, Ste-Brigitte-des-Saults, St-Edmond-de-Grantham, St-Pie-de-Guire.

Que Monsieur Salois soit également nommé pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sur le territoire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**A) RAPPORT ANNUEL AN 4 AU MSP****Adoption**

mrc11654/03/17

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent... »;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie avant le 31 mars 2017, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2016;

ATTENDU QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance, avec la convocation de la présente séance du conseil;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

De procéder à l'adoption du *Rapport annuel An 4 des activités en matière de sécurité incendie 2016*.

De transmettre au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du *Rapport annuel An 4 des activités en matière de sécurité incendie 2016* de la MRC de Drummond ainsi qu'à toutes les municipalités situées sur le territoire de cette dernière.

ADOPTÉ

5. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) PACTE RURAL 2014-2019 REDDITION DE COMPTE

Adoption

mrc11655/03/17

ATTENDU QUE la finalisation du Pacte rural 2014-2019 est définitive au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE la reddition de compte pour le Pacte rural 2014-2019 a été complétée;

ATTENDU QUE 18 projets ont été soutenus par le Pacte rural 2014-2019;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a vérifié l'ensemble des fiches de projets ainsi que leur financement et que tout est conforme;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un tableau récapitulatif du Pacte rural 2014- 2019, lequel a été accepté au préalable par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par François Bernard

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

De procéder à l'adoption du tableau récapitulatif du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Drummond et de transmettre un exemplaire de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

B) TABLE DES PRÉFETS – PRIORITÉS DE LA MRC DE DRUMMOND

Adoption

mrc11656/03/17

ATTENDU les travaux de la Table des Préfets du Centre-du-Québec amorcés en 2015 pour la prise en charge d'une concertation régionale, suite à l'appui des cinq MRC constituant la région administrative 17;

ATTENDU QUE, lors d'une rencontre à laquelle les membres des cinq conseils de MRC ont été invités par la Table des préfets, le 25 janvier dernier, les participants ont donné leur appui aux principes de gouvernance régionale proposés par la Table, lesquels sont axés sur la mobilisation des élus et des partenaires, sur l'identification des enjeux et des besoins des cinq MRC, ainsi que sur la concertation et l'échange entre les différentes MRC;

ATTENDU QUE la Table des Préfets a conséquemment amorcé un processus de planification stratégique, visant à mettre en place un modèle de gouvernance inspirant et mobilisateur, afin d'assurer le développement de la région en respectant les enjeux locaux des principes de gouvernance;

ATTENDU QUE les cinq MRC ont, au courant du mois de février, procédé à l'identification des enjeux et priorités de leur territoire respectif, lesquels seront mis en commun par la Table des préfets et analysés afin de sélectionner les principaux enjeux/priorités à retenir pour la région administrative du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE cet exercice vise également à répondre à la demande du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le contexte du FARR et que les priorités régionales doivent être transmises au ministre en juin 2017;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

De procéder à l'adoption des enjeux/priorités pour la MRC de Drummond tels qu'identifiés par son conseil le 15 février dernier et d'en transmettre un exemplaire à la Table des Préfets du Centre-du-Québec dans le cadre de sa planification stratégique.

ADOPTÉ

Les enjeux et priorités se retrouvent en annexe.

6. DIVERS

A) SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER «AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE»

MRC11657/03/17

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec et que la Société canadienne du cancer, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte pour prévenir cette maladie et permettre à la recherche d'évoluer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est consacré le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que de nombreuses activités y sont organisées qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par François Bernard
Et résolu

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer, dans le cadre du Mois de la jonquille.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Société canadienne du cancer ainsi qu'aux municipalités situées sur le territoire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11658/03/17

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Marcel Bergeron
Appuyé par Thérèse Francoeur
Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 20.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière

ANNEXE**Les MRC du Centre-du-Québec**

Démarche de planification stratégique et de définition des priorités régionales

Rapports des forums tenus par les conseils des municipalités régionales de comté

MRC Drummond

Date du forum: 15 février 2017

Les priorités qui ont été retenues par les membres du conseil:

1. Le recrutement de la main-d'œuvre

D'entrée de jeu, les membres ont constaté la pénurie de main-d'œuvre pour les entreprises et les organisations, publiques et privées du territoire. La difficulté à recruter de la main-d'œuvre constitue le frein le plus important au développement du territoire. Lors de la discussion, il a été noté que cette pénurie concernait l'ensemble des communautés, autant la ville de Drummondville que les municipalités rurales. L'attrait de candidats, la recherche de main-d'œuvre spécialisée, l'intégration des nouveaux arrivants et la disponibilité de logements sont les principaux défis rencontrés.

2. La formation de la main-d'œuvre

Les difficultés à avoir accès à la main-d'œuvre spécialisée et à la formation continue pour relever les défis d'une économie émergente ont été identifiées comme un autre frein au développement des entreprises et organisations du territoire. L'absence de candidats aux formations disponibles (manque de clientèle pour certains programmes pointus) a aussi été soulignée. L'information quant aux formations et aux emplois disponibles, en particulier auprès des jeunes du territoire, a été citée comme un défi à relever. En effet, il semble que les jeunes manquent d'intérêt pour les emplois disponibles dans les entreprises.

3. Internet haute vitesse et la desserte cellulaire sur le territoire

Il s'agit d'un problème fondamental, en particulier pour les municipalités rurales du territoire. On souligne que ces services sont maintenant tout aussi essentiels que l'était l'électrification au siècle dernier.

4. Le territoire agricole, la mise en œuvre du PDZA, l'agroalimentaire et l'agrotourisme

La MRC est à se doter d'un plan de développement de la zone agricole et sa mise en œuvre constitue une des grandes priorités du territoire. Ce plan comportera plusieurs volets et l'agriculture et l'agroalimentaire sont une priorité pour les 18 municipalités du territoire.

5. Le renouvellement de l'image et les sentiments de fierté et d'appartenance

La MRC, tout comme la région du Centre-du-Québec, n'a pas réussi à se doter d'une image distinctive, d'une identité propre. Malgré certains efforts, il n'y a pas de stratégie globale associant l'ensemble des municipalités et des intervenants, pour améliorer l'image du territoire de Drummond. Un manque de connaissance du territoire est constaté chez les jeunes en particulier. Ces observations s'appliquent également au sentiment de fierté et à l'appartenance au territoire. Selon les membres du conseil consultés, cette problématique constitue un autre frein au développement du territoire.

6. La mise en valeur de l'environnement

Les membres du conseil ont placé les mesures pour protéger et mettre en valeur l'environnement au niveau des priorités de la communauté régionale, plus particulièrement pour ce qui est de la gestion des cours d'eau, une compétence des MRC. On constate que l'environnement est un vecteur de développement pour le territoire de la MRC, pour l'agriculture et l'agrotourisme en particulier.

7. La gestion des matières résiduelles

La problématique est majeure pour le territoire de la MRC Drummond. L'innovation, la mise en commun et une démarche régionale réunissant les forces du territoire ont été jugées pertinentes par les membres du conseil.

8. Les réseaux communautaires

L'attractivité et la qualité de vie des différentes communautés du territoire s'appuient en partie sur l'action des groupes communautaires. Que l'on pense à l'accueil des immigrants, l'aide aux personnes âgées, l'accès à des logements, l'aide à différents groupes marginalisés, adéquats le soutien aux OBNL et les mesures pour assurer la cohésion de leurs actions sont importantes pour les membres du conseil.

9. La culture et le patrimoine

Le développement culturel ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine dans les communautés figurent dans la liste des préoccupations des membres du conseil. La MRC Drummond est d'ailleurs active à ce chapitre en soutenant des initiatives et organismes régionaux.